

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 19 juin 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/057/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions aux associations concourant à la prévention de la délinquance - 3^{ème} répartition.

25-42541-DGAJSP

AGE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Conformément à la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la Délinquance et au décret du 23 juillet 2007 portant modification de l'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, anime et coordonne la mise en oeuvre de la politique locale de prévention de la délinquance sur le territoire de la commune.

A ce titre, il préside un Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance et, comme le prévoit la loi du 5 mars 2007, les orientations de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sont élaborées en son sein.

Dans ce cadre, ont été identifiées les priorités et actions qui répondent aux besoins spécifiques du territoire, lesquelles s'inscrivent notamment dans les champs suivants :

- mobilisation des acteurs de la tranquillité nocturne autour des questions de sécurité et tranquillité publique ;
- pérennisation des initiatives permettant le rapprochement des jeunes et des institutions ;
- prévention de la radicalisation ;
- maintien de prestations gratuites, de qualité et diversifiées par les professionnels du droit et de l'accès aux droits ;
- accompagnement des victimes d'actes de délinquance.

Le présent rapport soumet donc au Conseil Municipal une première répartition des subventions pour un montant total de 251 000 euros (deux cent cinquante et un mille euros) représentant le soutien que la Ville de Marseille souhaite apporter aux structures associatives qui développent une action poursuivant ces objectifs concourant plus généralement à la prévention de la délinquance et plus particulièrement à la prévention des radicalités, de la récidive et de l'aide aux victimes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions suivantes :

N°Tiers	Association	Arrondissements	N°dossier	Montant en Euros	Objet de la demande
110230	Centre de ressources pour l'anticipation et l'aide au changement	2 ^{ème} / 3 ^{ème} / 11 ^{ème} 13 ^{ème} / 14 ^{ème} 15 ^{ème}		3 000	Interculturalité, jeunesse, familles La prévention des radicalités au coeur des quartiers
33133	Association Sud Formation	8 ^{ème} / 9 ^{ème} / 10 ^{ème} / 11 ^{ème} / 12 ^{ème}		15 000	chantier d'insertion maxi services Sud Est
5356	Appel d'Aire	Tout Marseille		15 000	Re)mobiliser par le « faire avec » : Chantier-École de Menuiserie/Métallerie /Remédiation cognitive/Citoyenneté -
806	CCAS	Tout Marseille	00015642	80 000	intervenants sociaux en commissariat
8547	Association d'Aide aux	Tout Marseille	0015280	40 000	Aide aux victimes à Marseille

	Victimes d'Actes de Délinquance				
8547	Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance	Tout Marseille	00015279	40 000	Aide aux victimes en urgence
118122	Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS)	Tout Marseille	00015274	3 000	Suivi thérapeutique renforcé des auteurs de violences conjugales
118122	Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS)	Tout Marseille		3 000	Développement d'une juridiction résolutive de problème (JRP)
655547	Fondation Infirmierie Protestante de Marseille	Tout Marseille		3 000	Projet ASSAB - mise en réseau en faveur de l'accès aux droits, de l'accès aux soins et de la continuité des soins pour les personnes sans abri à Marseille - Volet prévention
43959	Conseil Départemental d'Acces au Droit	Tout Marseille	00015641	2 000	Festival du Film Judiciaire
15586	Centre de Loisirs jeunes Police Nationale	Tout Marseille		8 000	Vivre Ensemble le Littoral
40889	BUS 31/32	Tout Marseille		3 000	Plus Belle La Nuit : Renforcement des maraudes urbaines en centre-ville marseillais dans le cadre de la prévention des risques en milieu festif
24357	Association pour le Droit des Enfants et des Jeunes	Tout Marseille		28 000	Accès au Droit des Enfants et des Jeunes
	La maison des Cadets des Marins Pompiers	Tout Marseille		8 000	La Maison des cadets des marins pompiers
Total				251 000 Euros	

ARTICLE 2

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions ci-annexées ainsi que tout document concourant à la bonne exécution de cette décision.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondant à un montant de 251 000 Euros (deux cent cinquante et un mille Euros) seront imputées sur les crédits 2025 dont:

- 82 000 Euros (quatre-vingt-deux mille euros) - nature 657363- Sous chapitre 10 - Service 03013 - Action 15092548 (pour le CDAD et le CCAS) et
- 169 000 Euros (cent soixante neuf mille euros) - nature 65748.2 - Sous chapitre 10 - Service 03013 - Action 15092548 pour les autres subventions.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**